

Mode de financement pour les salariés

Vous êtes salarié(e) et vous souhaitez suivre une formation ?
Que ce soit pour évoluer, changer de métier ou sécuriser votre emploi, des solutions existent.

Quels sont les aides possibles ?

LE CPF

Le Compte Personnel de Formation vous permet de financer une formation grâce aux droits acquis durant votre carrière.

- Vous pouvez utiliser votre CPF à votre initiative,
- Pour une formation hors temps de travail, l'accord de l'employeur n'est pas obligatoire,
- Pour une formation sur le temps de travail, l'accord de l'employeur est nécessaire.

LE CPF de Transition Professionnelle

Ce dispositif permet de suivre une formation plus longue pour changer de métier, tout en conservant une rémunération.

Il est soumis à certaines conditions (ancienneté, dossier à constituer).

A SAVOIR : Un reste à charge de **150 €** est à prévoir (hors demandeur d'emploi)

Le financement est plafonné à **1 500 €** pour les formations TOSA (bureautique) et TOEIC (Anglais)

Les démarches

Avenir Formation Conseil vous accompagne dans vos démarches:

- nous vous informons sur vos droits,
- nous vous aidons dans le montage votre dossier,
- nous vous accompagnons tout au long de votre projet.

Parlons-en ensemble



02 41 55 75 66

formation@afc49.eu

Centre de formation à Cholet

Prenez rendez-vous avec M. JOSELON pour faire le point sur votre projet.